Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260310-C2026_055-DE

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ

DATE de CONVOCATION
2 MARS 2026

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 29
Votants : 34
Procuration : 5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 9 mars 2026

L'an deux mille vingt six, le neuf mars à 18h30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au siège de Questembert Communauté à Questembert, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Patrice LE PENHUIZIC.

Étaient présents :
M. Michel GRIGNON, Mme Sophie JUBIN, M. Bernard CHAUVIN, M. Pascal HERVIEUX, Mme Simone MALVILLE, M. Cyrille KERRAND, M. Patrice LE PENHUIZIC, Mme Marie-Annick BURBAN, M. Serge LUBERT, Mme Sylvie GAIN, M. Pascal GUIBLIN, M. Joël TRIBALLIER, Mme Morgane RETHO, M. François HERVIEUX, Mme Marie-Claude COSTA RIBEIRO GOMES, M. Yann MEILLAREC, M. Jean-Pierre GALUDEC, M. Boris LEMAIRE, Mme Jeannine MAGREX, M. Jacky CHAUVIN, M. Maxime PICARD, M. Alain LOUIS, Mme Brigitte DELAUNAY, M. Jean-Pierre LE METAYER, Mme Marie-Christine DANILO, M. Frédéric POEYDEMENGE, M. Stéphane COMBEAU, M. Dominique BONNE, Mme Christine MANHES

Étaient absents :
M. Raymond HOUEIX, Mme Fabienne DAUPHAS, Mme Liliane LE SOURD, Mme Sylvaine TEXIER

Absent(s) ayant donné pouvoir :
M. Jean-Sébastien TAVERNIER a donné pouvoir à Mme Sophie JUBIN
Mme Claire MAHE a donné pouvoir à M. Bernard CHAUVIN
Mme Emilie GEVA a donné pouvoir à M. Pascal GUIBLIN
Mme Isabelle GUILLET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre GALUDEC
Mme Rachel GUIHARD a donné pouvoir à M. Alain LOUIS

Secrétaire de séance : M. Stéphane COMBEAU

N°C2026_055 - POLE TECHNIQUE - MARCHES PUBLICS - Acquisition d'un camion porte-engins d'occasion pour les Services Techniques de Questembert Communauté avec reprise d'un camion plateau - Autorisation spécifique au Président pour validation du marché

Rapporteur : M. Michel GRIGNON, Vice-Président

Compte tenu de la nécessité pour les services techniques de disposer d'un véhicule adapté au transport des engins lourds, il est proposé l'acquisition d'un camion porte-engins d'occasion de 26 ou 32 tonnes avec reprise d'un camion-plateau Renault.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de Questembert Communauté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Dans ce même délai, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260310-C2026_055-DE

Cette acquisition intervient dans le cadre du remplacement du camion Renault plateau acheté en 2017 et présentant une panne importante sur faux châssis, ne permettant pas la prise en charge de la réparation (estimé à 35 000€ TTC), sans faisabilité technique reconnue.
Il est nécessaire de procéder à son remplacement par anticipation sur les investissements programmés pour 2026. Celui-ci fera l'objet d'une demande de reprise dans le cadre de ce marché d'acquisition.

Selon les seuils du marché et sa durée, la présente opération de marché passé en procédure adaptée est soumise à l'article R.2123-1 et 2123-1-1° du Code de la Commande Publique.

Le coût d'acquisition est de 66 700,00 € HT soit 80 040,00 € TTC.

La procédure envisagée est un marché à procédure adaptée (MAPA) selon le seuil financier.

Le Président de Questembert Communauté a délégation de passation de signature des marchés dont le montant est inférieur à 40 000,00 € HT.

Le Bureau Communautaire ne se réunissant pas avant les élections de l'EPCI fixées en Avril 2026 (ayant lui même délégation pour les marchés dont le montant est égal ou supérieur à 40 000,00 € HT) ;

Afin d'éviter tout blocage décisionnel susceptible de retarder l'acquisition du camion porte-engins, il est proposé que le Conseil Communautaire donne une autorisation spécifique au Président de Questembert Communauté.

Cette autorisation permettra :

- de lancer et valider la consultation du marché d'acquisition du camion porte-engins d'occasion
- de valider la procédure d'analyse des offres,
- de signer le marché, notamment : acte d'engagement, ou toutes pièces contractuelles et actes nécessaires à l'acquisition du camion porte-engins, dès lors que le montant et l'objet du marché sont conformes à la présente autorisation ,

Il est précisé que cette délibération sera prise au titre de la continuité de service public et demeure valable nonobstant le renouvellement du Président de l'EPCI et du Conseil Communautaire de Questembert Communauté.

Suite à l'avis favorable du Bureau Communautaire réunit le 26 février 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du Conseil Communautaire décident :

- De valider l'affection de cette acquisition d'un camion porte-engins de 26 ou 32 tonnes pour les services techniques, selon l'enveloppe des crédits budgétaires d'investissement ;

- D'autoriser Monsieur le Président à lancer la consultation d'entreprises pour le marché de fourniture d'un camion porte-engins d'occasion, dans le respect des procédures réglementaires de la Commande Publique, selon le seuil des marchés passés en procédure adaptée (MAPA) ;

- D'autoriser Monsieur le Président à valider la procédure d'analyse des offres après examen ;

- D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché, notamment : acte d'engagement, ou toutes pièces contractuelles et actes nécessaires pour l'acquisition d'un camion porte-engins de 26 ou 32 tonnes, dès lors que le montant et l'objet du marché sont conformes à la présente autorisation spécifique liée à cette acquisition de véhicule.

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260310-C2026_055-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
A Questembert, le 10 mars 2026
Le Président,
Patrice LE PENHUIZIC

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ
8 av. de la Gare
56231 QUESTEMBERT
CEDEX
02 97 26 59 51

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de Questembert Communauté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Dans ce même délai, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.

Signé par : Patrice LE PENHUIZIC
Date : 10/03/2026
Qualité : PRÉSIDENT